



TOGETHER
for a sustainable future

OCCASION

This publication has been made available to the public on the occasion of the 50th anniversary of the United Nations Industrial Development Organisation.



TOGETHER
for a sustainable future

DISCLAIMER

This document has been produced without formal United Nations editing. The designations employed and the presentation of the material in this document do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the Secretariat of the United Nations Industrial Development Organization (UNIDO) concerning the legal status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries, or its economic system or degree of development. Designations such as “developed”, “industrialized” and “developing” are intended for statistical convenience and do not necessarily express a judgment about the stage reached by a particular country or area in the development process. Mention of firm names or commercial products does not constitute an endorsement by UNIDO.

FAIR USE POLICY

Any part of this publication may be quoted and referenced for educational and research purposes without additional permission from UNIDO. However, those who make use of quoting and referencing this publication are requested to follow the Fair Use Policy of giving due credit to UNIDO.

CONTACT

Please contact publications@unido.org for further information concerning UNIDO publications.

For more information about UNIDO, please visit us at www.unido.org



08807-F



Distr. LIMITEE

ID/WG.281/19
9 novembre 1978

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

Deuxième Réunion de consultation
sur l'industrie des engrais

Innsbruck (Autriche), 6-10 novembre 1978

RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LA COOPERATION REGIONALE
ENTRE PAYS EN DEVELOPPEMENT DANS L'INDUSTRIE DES ENGRAIS

présenté par

M. E. Gutiérrez Salgado,
Président du Groupe de travail

INTRODUCTION

1. Le Groupe de travail sur la coopération régionale entre pays en développement dans l'industrie des engrais a été créé par la Réunion de consultation le 7 novembre et placé sous la présidence de M. Eduardo Gutiérrez Salgado (ADIFAL).
2. Le mandat du Groupe de travail était le suivant :
 - a) Formuler des propositions précises au sujet de la coopération entre pays en développement dans l'industrie des engrais;
 - b) Suggérer de quelle façon l'ONUDI pourrait appuyer cette coopération.
3. Le Groupe de travail a tenu trois séances les 8 et 9 novembre 1978.
4. Le Groupe de travail a jugé pertinents les documents suivants :
 - ID/WG.281/13 (paragraphe ...)
 - ID/WG.281/4
 - ID/WG.281/9
 - UNIDO/IOD/220
 - ID/WG.281/CRP.7
5. Le rapport du Groupe de travail comprend les quatre parties ci-après : considérations générales; rôle de l'ONUDI dans le renforcement de la coopération entre pays en développement; programme recommandé en vue d'une action immédiate; création d'un Comité spécial des engrais pour la coopération entre pays en développement.

La coopération : considérations générales

6. De manière générale, l'industrie des engrais des pays en développement présente un certain nombre de caractéristiques : faible utilisation de la capacité des usines, coût élevé de la production, pénurie de personnel expérimenté, organisation inadéquate de l'exploitation et de l'entretien, etc. Si certaines des difficultés qui en résultent peuvent être attribuées à des insuffisances dans la planification et l'exécution des projets, leur principale cause est le manque d'expérience dans ce secteur très complexe.

7. Plusieurs usines d'engrais ont été construites dans les pays en développement, mais la consommation y dépasse encore la production, bien qu'elle soit beaucoup plus faible que dans les pays développés. En 1974, les pays en développement ont couvert 65 % de leurs besoins grâce à leur production nationale, et le restant au moyen d'importations dont le volume a atteint 6,4 millions de tonnes d'engrais NPK; en 1976, leurs importations sont passées à 7,5 millions de tonnes.

8. Au cours des 25 dernières années, la plupart des pays en développement qui disposent de ressources naturelles appropriées ont lancé un programme pour le développement de leur industrie des engrais, afin d'augmenter la consommation intérieure d'engrais et d'exporter la production excédentaire. D'autres pays en développement, qui n'ont que peu de moyens d'établir une industrie, sont tributaires des importations et ne peuvent, dans la plupart des cas, consacrer que des ressources financières limitées aux mesures nécessaires pour répondre à leurs besoins.

9. Bon nombre de pays en développement possèdent d'importantes ressources en matières premières et, dans certains cas, des ressources financières suffisantes pour appuyer le développement de l'industrie des engrais. Certains d'entre eux manquent de débouchés, mais il devrait être possible d'utiliser ces ressources en créant une usine de dimension rentable qui desservirait le marché de la région.

10. Un certain nombre de pays en développement ont acquis une solide expérience dans certains domaines de l'industrie des engrais. Néanmoins, la majorité de ces pays producteurs sont fortement tributaires du marché des pays développés pour la quasi-totalité des éléments et apports nécessaires à la construction et à l'exploitation de leurs usines : études de conception, matériel, techniques et matériaux spéciaux (catalyseurs, etc.). Dans certains cas, la direction même a été confiée à des sociétés étrangères, et il n'a été consacré qu'un minimum d'efforts au développement des capacités locales.

11. Le Groupe de travail a observé qu'en raison de leur niveau similaire de développement, les pays en développement devraient être bien placés pour conférer et échanger expérience et connaissances spécialisées. Un mécanisme de coordination entre pays en développement est prévu pour couvrir l'échange de vues sur le traitement de problèmes spécifiques concernant l'élaboration et la formulation de nouveaux projets, l'établissement de contrats d'achat et de construction, la mise en service et le dépannage des installations, l'entretien, la distribution des produits, la gestion, etc.

12. Le Groupe de travail a estimé que l'assistance technique pourrait être une importante forme de coopération entre pays en développement, non seulement dans l'un quelconque des domaines susmentionnés, mais aussi aux fins de la formation à tous les niveaux.

13. Les échanges d'expérience et le partage d'autres ressources limitées est un élément important de la coopération entre pays en développement, mais le traitement collectif de l'un quelconque des problèmes que ces pays ont à résoudre pour développer leur industrie des engrais pourrait les aider à obtenir des services améliorés tels que meilleurs systèmes d'information, meilleurs programmes de formation, séminaires techniques plus détaillés, etc.

14. Le Groupe de travail attend de l'ONUDI qu'elle joue un rôle catalytique et soit un instrument efficace de coordination des initiatives des pays en développement, selon les méthodes suggérées dans les sections suivantes du présent rapport.

Rôle de l'ONUDI dans le renforcement de la coopération entre pays en développement

15. Le Groupe de travail a recommandé qu'afin de renforcer la coopération entre pays en développement sur toutes les questions ayant trait à l'industrie des engrais, l'ONUDI, dans un premier temps, fournisse une assistance pour l'établissement d'une étroite coopération entre les associations ou fédérations de producteurs d'engrais et les centres pour le développement de l'industrie des engrais s'occupant de l'expansion de ce secteur dans les pays en développement, qui existent aux niveaux sous-régional, régional et interrégional.

16. Il a été suggéré que l'ONUDI devrait fournir une assistance et un appui pour l'établissement, au niveau régional, de centres de recherche-développement sur l'industrie des engrais et de fédérations ou associations de producteurs d'engrais dans les régions où il n'en existait pas encore.

17. A cet effet, il a été demandé à l'ONUDI :

- a) D'établir, de publier et de diffuser largement une brochure d'information donnant un bref aperçu - avec données statistiques - des activités menées par :
 - i) L'ensemble des fédérations, associations et centres pour le développement de l'industrie des engrais établis dans les pays en développement, aux niveaux sous-régional, régional et interrégional;
 - ii) L'ensemble des organisations internationales, institutions, organismes et centres pour le développement de l'industrie des engrais s'occupant de l'expansion de ce secteur, notamment ceux des pays en développement, qui fournissent des services consultatifs;
- b) D'aider à organiser périodiquement des réunions interrégionales de représentants de fédérations, associations et centres pour le développement de l'industrie des engrais existants aux niveaux sous-régional, régional et interrégional, afin d'examiner les activités en cours et de proposer des activités nouvelles et des projets de coopération;
- c) D'organiser des journées d'études sur divers aspects de la gestion des usines d'engrais, qui permettraient un échange de données d'expérience relatives à des usines d'engrais situées dans différents pays;
- d) De prendre des mesures en vue d'organiser des programmes de formation à l'intention du personnel s'occupant des engrais dans les pays en développement, en utilisant au maximum les moyens de formation qui existent dans les pays en développement. Cette formation devrait porter notamment sur l'exécution des projets intéressant des usines d'engrais et sur l'exploitation, la gestion technique et l'entretien de ces usines.

- e) D'aider les organismes régionaux à établir des programmes d'amélioration de l'entretien qui permettraient d'accroître le taux d'utilisation des capacités dans les usines d'engrais des pays en développement. Ces programmes devraient porter notamment sur l'établissement de meilleurs manuels d'entretien, l'adoption de nouvelles techniques d'entretien comme celle de l'entretien préventif à l'aide d'instruments pour essais non destructifs, la gestion des stocks de pièces de rechange, etc. Il faudrait tirer parti de l'expérience des pays en développement qui disposent d'usines d'engrais pour l'établissement de ces programmes;
- f) D'organiser, à l'intention du personnel des pays en développement qui s'occupe des engrais, des visites d'usines dans d'autres pays en développement plus expérimentés pour ce qui est des engrais;
- g) D'étudier la possibilité de créer un comptoir général de pièces de rechange pour les usines d'engrais, à l'échelon sous-régional ou régional;
- h) De stimuler l'échange d'informations techniques entre les régions en favorisant la coopération entre les fédérations, les associations, les centres de développement sous-régionaux, régionaux et inter-régionaux;
- i) D'aider à élaborer de nouveaux projets relatifs aux engrais dans les pays en développement, en fonction des matières premières disponibles et des débouchés offerts dans la région considérée. Une assistance pourrait être fournie pour l'étude de certaines questions techniques telles que les quantités de matières premières disponibles (phosphate naturel et potasse par exemple) et la qualité de ces matières premières, et pour la réalisation d'études technico-économiques sur les projets et notamment sur les marchés et les transports;
- j) En collaboration avec la CNUCED et la FAO, de stimuler la production et la consommation d'engrais et de promouvoir le commerce interrégional des matières premières, des produits intermédiaires et des engrais finis;

PROGRAMME RECOMMANDE EN VUE D'UNE ACTION IMMEDIATE

18. L'ONUDI devrait aider à organiser, en 1979, un séminaire technique dans un pays en développement et d'y inviter des producteurs d'engrais et des entrepreneurs pour qu'ils examinent la technologie employée pour la fabrication d'ammoniac et d'urée, ainsi que pour la granulation des engrais NPK.

19. L'ONUDI devrait aider, sur demande, à organiser, à partir de 1979, une réunion interrégionale annuelle pour permettre aux associations régionales, aux fédérations et groupements régionaux, ainsi qu'aux centres pour le développement de l'industrie des engrais de coordonner leurs méthodes d'approche. Chacun de ces groupes devrait rendre compte de ses activités, de la situation de l'offre et de la demande d'engrais dans sa région ainsi que des plans concernant les nouvelles usines à construire. Un certain nombre de questions techniques d'intérêt commun pourraient y être examinées.

20. L'ONUDI devrait encourager la formation de groupements régionaux, notamment en Afrique, où il n'en existe pas encore. Elle devrait en particulier apporter son appui à la création d'un centre pour le développement des engrais en Afrique, comme l'ont demandé les délégations africaines à la deuxième Réunion de consultation sur l'industrie des engrais.

21. Il est suggéré que l'ONUDI établisse un rapport d'activité sur le programme d'action recommandé ci-dessus pour la coopération entre pays en développement en 1979 et qu'elle le présente, pour examen, à la prochaine Réunion de consultation.

CREATION D'UN COMITE SPECIAL POUR LA COOPERATION ENTRE PAYS EN
DEVELOPPEMENT DANS LE DOMAINE DES ENGRAIS

22. Le Groupe de travail a suggéré que l'ONUDI crée un Comité spécial des engrais ayant le mandat suivant :

- a) Coordonner la mise en oeuvre du programme recommandé par le Groupe de travail;
- b) Etudier de manière approfondie d'autres domaines possibles de coopération entre pays en développement que ceux abordés dans le présent rapport et recommander les mesures à prendre.

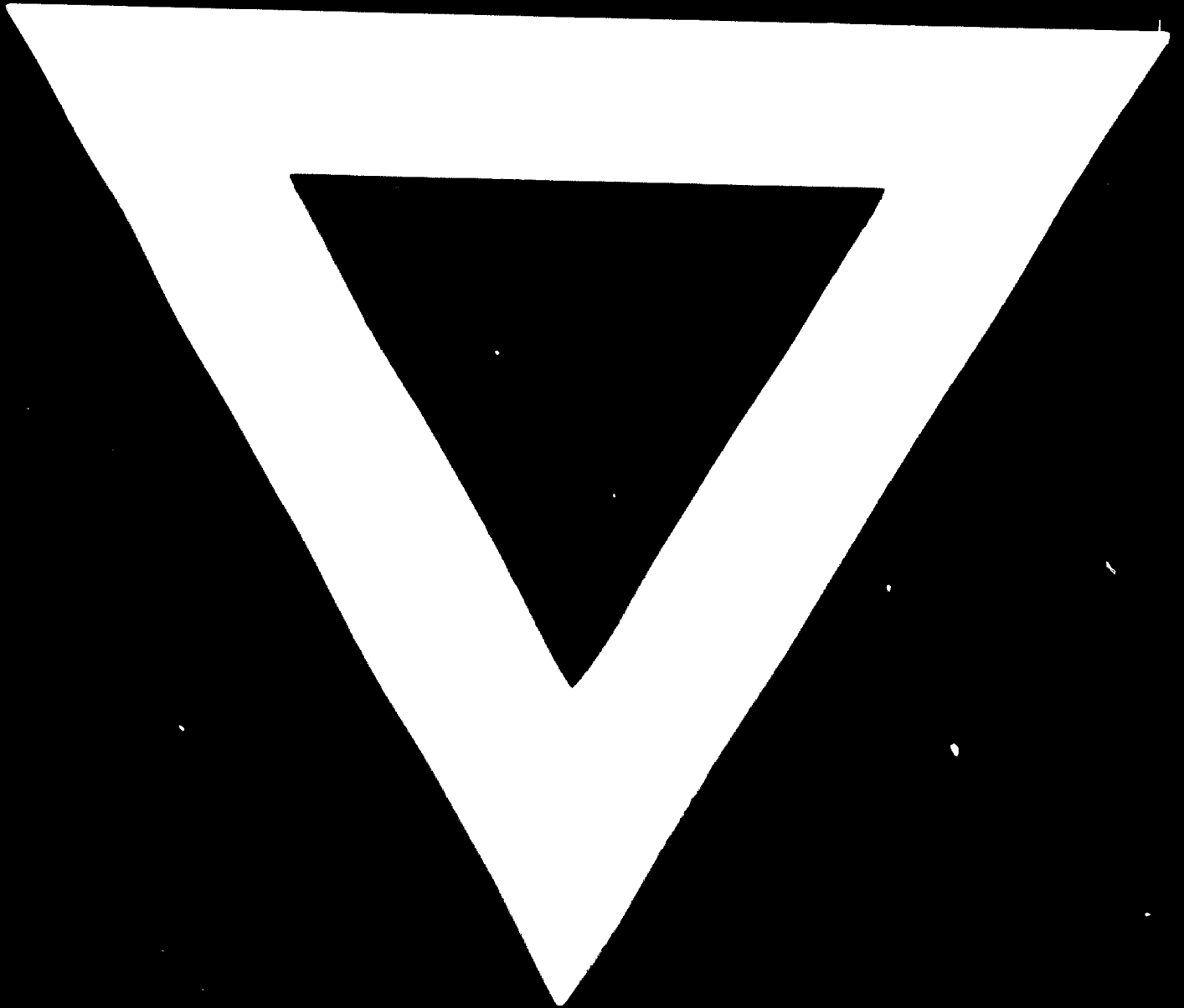
23. Le Comité spécial serait initialement composé d'associations, de fédérations et de centres pour le développement de l'industrie des engrais, régionaux et interrégionaux. Sa composition pourrait, le cas échéant, être élargie^{1/}.

24. Le Comité devrait se réunir chaque année.

25. Le Comité devrait faire rapport sur ses activités à la troisième Réunion de consultation sur l'industrie des engrais.

1/ Plusieurs délégations ont été d'avis que le Comité spécial devrait comprendre des représentants des gouvernements, des organismes publics et/ou des organisations intéressées. D'autres délégations ont indiqué qu'elles ne s'opposaient pas à la participation des gouvernements, mais qu'elles ne pouvaient accepter qu'ils soient explicitement mentionnés dans ce contexte.

G - 82



80.02.04